



ÉMERGENCE ET STRATÉGIES DU MOUVEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES AU LIBAN

Soha RACHED

Doctorante en sociologie, Université Saint-Joseph de Beyrouth

Résumé

Le mouvement des personnes handicapées au Liban est mené dans un cadre marqué par une irrégularité et une discontinuité législative, par l'absence d'infrastructures favorisant l'autonomie des personnes handicapées et par la tyrannie des priorités ravalant la cause de la minorité étudiée à un niveau inférieur d'importance et d'urgence. Ceci nous pousse à décrire la réussite des personnes handicapées à se rassembler pour faire cause commune et mener une action significative et solidaire avec leurs concitoyens, dans un pays où les politiques sociales quasi inexistantes les confinent dans la sphère familiale et les écartent du marché du travail dans un contexte national marqué par l'incertitude économique et sociale. Pour ce faire, une étude sociohistorique de la lutte revendicative des personnes handicapées au Liban a été menée (1975-2019), basée sur des ressources médiatiques et sur des entretiens réalisés avec des activistes handicapés.

Mots-clés

Mouvement – Personnes – Handicapées – Politique sociale – Protestation – Inclusion – Solidarité.

Abstract

The movement of people with disabilities in Lebanon is carried out in a framework marked by irregularity and legislative discontinuity, by the absence of infrastructures that promote the autonomy of people with disabilities and by the tyranny of priorities that relegate the cause of the minority under study to a lower level of importance and urgency. This leads us to describe the success of people with disabilities in coming together to make common cause and take meaningful action in solidarity with their fellow citizens, in a country where almost non-existent social policies confine them to the family sphere and keep them out of the labor market in a national context marked by economic and social uncertainty.

To this end, a socio-historical study of the struggle of people with disabilities for their rights in Lebanon was conducted (1975-2019), based on media resources and interviews with disabled activists.

Mots-clés

Movement – People with disabilities – Social policy – Protest – Inclusion – Solidarity.

Introduction

Parler de politiques sociales du handicap qui impliquent l'organisation publique de diverses formes de redistribution en faveur de personnes souffrant de déficiences durables (Bertrand, 2013), au Liban semble surfait. Si, par politique sociale, nous entendons « un ensemble d'actions mises en œuvre progressivement par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie des citoyens (ici, les personnes handicapées) et à éviter les explosions sociales, la désagrégation des liens sociaux » (Dauphin, 2010) et si cette définition suppose que la société qui produit ces politiques est organisée autour du principe de solidarité, force est de constater que l'État libanais n'a jamais été, depuis la naissance de la République en 1943, un « État-Providence ».

La désagrégation de l'État libanais entamée « officiellement » à partir de 1975, sous le coup des guerres successives, réorganise les priorités. C'est la survie, l'occasion à saisir et la débrouillardise qui sont érigées en valeurs essentielles. Même si la guerre a pu engendrer des types de solidarités familiales ou de quartier, elle a vite fait de gommer toute préoccupation jugée « secondaire ». La paix « artificielle » et précaire qui s'installe en 1991, bien qu'elle s'accompagne d'efforts de reconstruction, échoue dans l'entreprise de construire un État de droit. La dette publique rampante, la corruption et les blocages administratifs finissent par avoir raison de certaines initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées mais aussi des handicapés de guerre. L'acte le plus important dans le cheminement de l'État vers une politique sociale du handicap est l'adoption de la loi 243 en 1993 ainsi que la création du Conseil national pour les handicapés (CNPH). Les militants handicapés ont trouvé que la loi montre certes une certaine évolution sur le plan législatif mais n'apporte pas les droits voulus aux personnes handicapées.

Les changements qui affectent la région depuis 2005 n'arrangent pas les choses. L'insécurité, les guerres dans la région, la menace terroriste, la difficile gestion de la découverte du gaz dans les eaux territoriales, les pressions internationales pour l'assainissement de l'économie ainsi que la presque impossible tâche de restaurer les infrastructures vitales, rend le fait de soulever de la question des personnes à besoin spéciaux quelque peu saugrenue. La place des politiques destinées à améliorer leurs conditions socio-économiques dans la hiérarchie des besoins vitaux de la société libanaise est forcément secondaire. Ce genre de politiques est la résultante de luttes sociales, d'un cumul, et d'une construction située des concepts d'interdépendance et de solidarité liés à la démocratie et à l'État de droit. Or, malgré ces difficultés et contraintes structurelles et conjoncturelles, les luttes des personnes handicapées n'ont pas cessé.

L'histoire du mouvement des personnes handicapées au Liban est certainement ancrée dans l'histoire de la guerre civile libanaise qui a agité le pays durant

les années 1975. Les mobilisations qui ont envahi le pays se sont d'abord développées dans le sillage des mouvements antiguerre structurés à partir des années 1980. Les personnes handicapées ont tenu une place de premier plan dans ces mouvements, en étant symboles de ces luttes collectives. Cette interdépendance entre lutte des personnes handicapées et lutte antiguerre a par la suite conduit le mouvement des personnes handicapées à contextualiser sa lutte, à développer des pratiques localisées et des registres discursifs, et donc à redéfinir les enjeux de leur différence. Au regard de son histoire et, surtout, de ses répertoires d'action, il convient de parler de mouvement de personnes handicapées, critique et indigène, qui se retrouve dans une même dynamique de revendication de droits collectifs pour les personnes handicapées comme pour leur communauté.

1. Méthodologie

L'étude de l'histoire du développement du mouvement des personnes handicapées au Liban est descriptive, basée sur l'analyse sociohistorique des contestations des personnes handicapées. Deux sources de données sont utilisées. Des entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'acteurs du champ du handicap. Un premier acteur du monde associatif (directeur d'une organisation de personnes handicapées) nous a proposé de rencontrer les autres acteurs. Ces entretiens, qui se sont déroulés entre 2019 et 2022, nous ont permis de retracer l'historique de la contestation et son organisation. Par ailleurs, nous avons procédé à une analyse documentaire afin de confirmer les informations recueillies par le biais des entretiens et d'établir une chronologie bien précise des événements. Les sources documentaires analysées sont : les articles de presse, les rencontres télévisées, les livres et les documents fournis par les personnes interviewées, les rapports émanant des organisations des personnes handicapées.

2. L'incapacité chronique de l'État-Providence libanais (1943-1974)

Depuis son Indépendance en 1943, le Liban s'est engagé dans un processus de démocratisation et l'État libanais s'est trouvé dans la nécessité d'émettre des politiques sociales et intervenir dans la régulation des secteurs économiques, sociales et politiques. Durant la période qui s'étale de l'Indépendance à 1975, les personnes handicapées sont prises en charge par des institutions de réadaptation à caractère caritatif, patriarcal et parfois confessionnel. La plupart de ces institutions sont créées par des missionnaires étrangers venus dans la région pour fournir de l'aide. *« Les personnes handicapées étaient cachées soit dans leurs maisons familiales, soit dans des institutions caritatives et dans des établissements de réadaptation. Les personnes handicapées devaient vivre dans un environnement social où elles ont été totalement ignorées, ce qui augmente l'impact de leur handicap sur elles. Les pratiques correctives et la réadaptation ont toutes été des formes d'exclusion sociale »*, explique une directrice d'une OPH située

à Beyrouth. Pour sa part, le directeur d'une OPH, localisée à Tripoli, trouve que « *Pour de nombreuses personnes handicapées, vivre avec (et être soutenu par) la famille ou vivre dans une institution spécialisée était souvent la seule option pour elles* ».

L'État libanais a pris conscience de sa responsabilité envers tous les citoyens et de leur réinsertion dans la société mais la faiblesse des capacités et le chaos politique et social auxquels les gouvernements sont confrontés lorsqu'ils succèdent au mandat étranger, ont limité l'intervention de l'État dans ce domaine (Kanaan, 2008). L'État ne fournissait que des aides matérielles aux associations qui prennent en charge les démunies sur la base d'une distribution sectaire par le biais du Bureau de travail gouvernemental affilié au ministère de l'Économie. Durant cette période, la bourgeoisie libanaise a créé aussi ses propres associations charitables pour assister les nécessiteux de leurs clans. Ces associations se sont transformées en des outils pour consacrer la supériorité de certains chefs et hommes politiques. Parmi 150 associations créées, 74 d'entre elles ne fournissaient que la forme la plus basique de support ne pouvant en aucun cas enlever le nécessiteux de son indigence, l'obligeant ainsi à revenir vers son chef et son association pour pouvoir vivre. Le soutien de l'État reste limité durant cette période, même après l'établissement du ministère du Travail et des affaires sociales en 1952.

La création de l'Office de développement social en 1959 marque le début de la voie vers un État-Providence (Kanaan, 2008). L'objectif de l'État-Providence a été double : répondre aux besoins des populations les plus défavorisées et garder une stabilité politique. Durant cette période, l'État a été apprécié à sa juste valeur comme un système protecteur pour tous, pas seulement les pauvres, mais aussi les personnes handicapées, les personnes âgées et autres catégories fragilisées ayant droit à l'aide publique. Mais le projet de l'État s'évanouit violemment dans une nouvelle refondation politique, économique et sociale exercée par d'une part, le décalage existant entre la demande sociale et les capacités pour l'État à y répondre et d'autre part, par le déclenchement de la guerre civile. En effet, depuis l'Indépendance, l'État libanais se contente seulement de mesures ponctuelles et de prestations sociales basiques, sans jamais concevoir de politique économique ni sociale (Chidiac, 2020).

3. La communauté des personnes handicapées : de l'ombre à l'espace public (1975-2019)

La guerre ainsi que la crise du système politique, les dangers économiques par l'affaiblissement de la monnaie et l'insécurité inhabituelle, font apparaître et entendre la voix de nouveaux défavorisés : les personnes handicapées et celles atteintes de déficiences résultantes de la guerre. Le mouvement des personnes handicapées, qui se développe progressivement dans les années 1980, reste

donc ancré dans la délicate articulation entre lutte revendicative de leurs droits et nationalisme. Les activistes handicapés décident de s'organiser et fonder des groupements (Organisation des personnes handicapés – OPH) basés sur l'approche des droits humains plutôt que sur l'approche axée sur les soins et la réhabilitation. L'Union libanaise des personnes handicapées physiques (ULPHP) est ainsi créée en 1981 et s'est concentrée sur la sensibilisation des personnes handicapées et de la communauté sur leurs droits. Les membres de l'Union se sont impliqués dans les affaires publiques. Ils se sont efforcés de renforcer la paix civile, d'apporter des secours et de diriger et d'organiser de nombreuses marches pour la paix. D'autres OPH sont également créées durant cette période, tels que le forum des handicapés au Nord du Liban (1986), l'association nationale pour les droits des personnes handicapées au Liban (1988), l'association des jeunes aveugles (1988). La participation de plusieurs OPH aux actions populaires contre la guerre, aux côtés de leurs concitoyens libanais, a été une occasion pour que le mouvement acquière de la notoriété dans l'espace public. Un des principaux événements, considéré comme un fait marquant dans l'histoire du mouvement, a été la marche anti-guerre organisée en 1987 à travers le pays du nord au sud. L'importance de cette marche réside en trois éléments : premièrement, elle soulève le problème de la notoriété du mouvement ; deuxièmement, elle révèle la posture idéologique et identitaire du mouvement, lors de ces premières années de vie, durant la lutte pour les droits humains ; troisièmement, elle met en avant la question du handicap en tant que question de droits. Une fois le mouvement social des personnes handicapées organisé, les activistes développent le cadre de leur action et recherchent des stratégies discursives leur permettant de toucher une large part de la population.

3.1. Mise en place de stratégies de mobilisation

Même en présence d'opportunités facilitant la mobilisation, les mouvements de contestation ont besoin de leaders reconnus jouant le rôle de coordonnateurs. Dans le champ du mouvement des personnes handicapées, un ensemble d'acteurs fortement engagés et moteurs est présent dès les prémices de la contestation. Ces leaders viennent stimuler la mobilisation par leur faculté à communiquer, influencer et faire adhérer les personnes handicapées et leurs proches aux actions communes menées. Nous citons parmi les leaders qui ont représenté les personnes handicapées physiques : Sylvana Lakkis, Nawaf Kabbara, Fady Sayegh, Hassan Mourouwe, Amer Makarem, Abraham Abdullah. Ces porte-parole structurent le mouvement contestataire, en mettant en place des stratégies de mobilisation qui se décomposent en deux types d'actions. Tout d'abord, les stratégies restreintes aux revendications spécifiques de la population des personnes handicapées. Ces stratégies consistent à déployer un nouveau cadrage unificateur de la situation. Ensuite, les stratégies qui sont étendues à l'ensemble de la population.

3.1.1. Les stratégies restreintes

Les stratégies restreintes reposent sur différentes tactiques ou sous-stratégies, dont les actions sont fondamentalement fonctionnelles et visent directement l'autorité en place : protestations, réunions avec les institutions de l'État et les parties politiques, lobby, participation aux élections, etc. Ces stratégies sont présentes dès la fin de la guerre libanaise.

Le mouvement des personnes handicapées s'est progressivement doté, d'un réseau militant sous une double impulsion : d'une part, celle d'activistes qui ont choisi de mener une lutte sur le terrain en portant leurs revendications dans le cadre des manifestations ; d'autre part, celle d'individus influents, de personnalités politiques ou de la société civile, agissant en tant que négociateurs acceptables par les militants et les différentes institutions parlementaires ou extra-parlementaires. Elias Hobeika était le premier à diriger le ministère des Affaires sociales, en 1992, date de sa création. Il a exprimé un intérêt spécial pour la question du handicap. Les efforts consentis par Elias Hobeika et la bonne coopération avec certaines OPH tel qu'Arcenciel, aboutissent à la formation du premier comité constitutif des personnes handicapées conformément à la loi 243/93 : 8 membres représentant les organisations fournissant de services pour personnes handicapées, les personnes handicapées physiques et mentales. Nous citons : Solange Sakr (Sesobel), Antoine Romanos (IRAP), Pierre Issa (Arcenciel), Roland Tamraz (Zawraq)-conseiller, Randa Berry (Association Berry), Mohammed Barakat (Dar Al Aytam Al Islamiya), Nawaf Kabbara et Charles Najjar (présentant des déficiences motrices), Amer Makarem (présentant des déficiences visuelles), les 5 autres membres étant fonctionnaires au ministère des Affaires sociales. Ce comité présidé par le ministre des Affaires sociales est parvenu à proposer un plan préliminaire pour adopter les classifications du handicap, lancer la carte individuelle, jusqu'à faire passer la loi pour les droits des personnes handicapées en l'an 2000.

En effet, la rédaction de la loi 220 a eu lieu en dehors du parlement, par le biais d'action de Lobbying et des contacts entre le comité, les OSC, les OPH, les personnes handicapées et les responsables au ministère des Affaires sociales. Le projet de la loi est, tout d'abord, soumis au conseil des ministres en 1995 par l'intermédiaire du ministre des Affaires sociales et du président du Comité. Les remarques reçues du Conseil et de tous les ministères ont été intégrées au projet de loi. Plusieurs discussions et débats ont eu lieu avant que ce projet ne prenne sa forme finale par l'intermédiaire du cabinet d'avocats de Ghassan Moukheiber et ne soit renvoyé aux commissions conjointes du parlement. Durant l'année 2000, le mouvement des personnes handicapées a connu ses plus grandes réussites, en travaillant sans arrêt pour une seule cause : faire approuver ce projet de loi auquel il avait activement participé, d'abord par le conseil des ministres, ensuite par le parlement. Ceci fut réalisé le 29 mai 2000 ; la loi 220/2000 fut publiée au Journal officiel numéro 28, le 8 juin 2000.

Son importance réside dans sa structure et son exhaustivité, qui visent l'intégration progressive des personnes handicapées dans la société, dans tous les domaines vitaux (santé et réhabilitation, environnement accessible : logement-transport, éducation et sports, emploi, élections). 101 articles pour leur permettre de jouir des mêmes droits que d'autres citoyens, en leur assurant les privilèges nécessaires pour garantir l'égalité des chances

Le retard ou l'application partielle et insuffisante de cette loi dans de nombreux domaines, surtout les articles nécessitant une planification, un travail en réseau et d'autres législations complémentaires, a empêché les personnes handicapées de prendre leur place au sein de la société libanaise surtout par le biais du travail étant la forme d'intégration sociale privilégiée. Ce retard suscite de nouveau les manifestations des activistes, bien organisées et étudiées, visant à mettre la loi en vigueur.

Depuis, les protestations des personnes handicapées s'alignent davantage sur le cadre de démocratie en revendiquant le droit de vote. Lorsque les personnes handicapées votent ou se présentent en tant que candidats, elles vont faire partie du processus de prise de décision. Voter dans ce contexte a été une forme de protestation, une façon de signaler leur désaccord avec le gouvernement et toute la classe politique en place.

À partir des années 2005, les OPH ont lancé plusieurs campagnes pour le droit de vote des personnes handicapées et leur droit de présenter leur candidature. La première campagne nommée « Haqqi » (mon droit) est lancée par l'ULPHP et l'association des jeunes aveugles (YAB) pour le droit de vote des personnes handicapées et leur droit de se présenter comme candidats. La seconde campagne lancée par le Conseil libanais des personnes handicapées qui prend en considération aussi le droit de vote de ces personnes. En tant que coalition d'organisations de personnes handicapées, le conseil a décidé de travailler sur deux objectifs. Le premier a été d'amener les personnes handicapées à utiliser leur vote comme monnaie d'échange politique dans l'intérêt de la cause du handicap. Ces personnes ont pu négocier un engagement total en faveur de la mise en œuvre de la loi 220 avec les candidats politiques en échange de leur soutien lors des élections. Le second objectif a été de nommer des personnes handicapées pour se présenter aux élections. L'idée a été de négocier la possibilité d'inclure des candidats handicapés dans différentes listes électorales dans différentes régions. Le Conseil a considéré que si les personnes handicapées sont élues au parlement, elles auront suffisamment de pouvoir pour faire pression pour l'application de la loi ; par la suite, leur présence changera radicalement les attitudes de la société et du gouvernement à l'égard du handicap. Le conseil a alors annoncé la candidature de trois personnes handicapées mais à la suite des négociations, une seule personne s'est officiellement déclarée candidate et s'est présentée aux élections dans le deuxième district du Nord sur l'une des listes concurrentes. Il s'agit du Docteur Nawaf Kabbara. Bien qu'il n'ait pas été élu,

il a reçu 64 000 voix et a réussi à pousser les gens à accepter la présentation électorale d'une personne handicapée.

Durant les années qui suivent, deux types de protestations se dégagent. Le premier, qui correspond à un répertoire tactique de marches et de manifestations, a été fondamentalement pacifique. La plupart de ces protestations se sont déroulées dans les alentours de la capitale du pays, où non seulement se situe le siège du gouvernement mais aussi la plupart des ministères. Le second correspond à des journées de commémoration. Au moins trois catégories de peuvent être identifiées : la commémoration d'évènements internationaux, tels que la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre) et la Journée internationale des droits de l'Homme (10 décembre) ; la commémoration d'évènements nationaux comme le jour de l'Indépendance (22 novembre) ; la commémoration d'évènements ponctuels et divers, tels que le suicide de Toufik Khawam (11 septembre).

En 2007, le gouvernement approuve la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à laquelle le Liban avait activement participé entre les années 2002 et 2006. Cette participation a permis de mesurer l'importance de l'action de la société civile, notamment des personnes handicapées et de leurs organisations.

La période comprise entre 2016 et 2019, frappée par la crise économique, a été assez dure pour le financement et la continuité des rapports entre les associations et le ministère des Affaires sociales prenant en charge les personnes handicapées. Le mouvement des personnes handicapées relance son action collective en adoptant plusieurs stratégies : des procès juridiques, des conférences de presse et des protestations revendicatives. Parmi les premières stratégies adoptées, la judiciarisation de leur lutte : celle-ci commence avec les procès intentés par l'union libanaise des personnes handicapées physiques en coopération avec « l'agenda juridique ». Trois poursuites juridiques déposées invitent l'État à s'engager dans la mise en œuvre de la loi, spécifiquement pour activer les dispositifs garantissant l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé et leur droit à une indemnité de chômage. En mars 2017, lors d'une conférence de presse, l'union, l'agenda juridique et l'observatoire libanais des droits des travailleurs et des employés annoncent deux jurisprudences publiées par le conseil consultatif de l'État : mettre en œuvre les dispositions relatives au droit des personnes handicapées à travailler dans le secteur privé. Les actions directes et les protestations ont été utilisées comme tactique militante mais le mouvement des personnes handicapées a utilisé aussi des tactiques de latence, qu'il s'agisse de la production de connaissances ou d'espaces alternatifs à l'interne, parce qu'ils représentent le travail militant qui préfigure des alternatives au système dominant oppressif et permet de créer une solidarité entre les membres.

3.1.1.1. Les tactiques de latence

Selon Melucci (1985), les tactiques de latence permettent aux personnes d'expérimenter directement de nouveaux modèles culturels qui sont souvent opposés aux codes sociaux dominants. Ces tactiques participent au processus d'identité collective, permettant de construire le mouvement sur les axes de solidarité et de conflit.

L'identité collective, est utilisée depuis la fin des années 1960, en tant que catégorie scientifique pour mieux comprendre ce qui fait tenir un mouvement social, les solidarités qui émergent et les liens qui s'y tissent (Voegtli, 2020). La notion d'identités collectives est influencée par l'approche des nouveaux mouvements sociaux au sein desquels les acteurs appuient leur identité sur les thèmes portés par le groupe renvoyant au droit à la différence et à la revendication d'un droit d'existence. Une forte identité collective assure la cohésion du groupe et sa mobilisation (Della Porta & Diani, 2006).

À travers les tactiques de latence et les activités orientées vers l'interne, le mouvement des personnes handicapées au Liban réussit à affirmer son identité, ses idéaux et sa vision politique. Cela donne la possibilité aux personnes handicapées d'acquérir des connaissances liées à leurs droits.

Ateliers de réflexion, festivals, projections de films, camps d'été, toutes ces activités ont eu pour but de réunir le milieu militant handicapé autour d'espaces anti-oppressifs où les différences sont valorisées. Les personnes handicapées ont forgé ainsi leur identité collective à travers le développement de leurs connaissances grâce à ces pratiques alternatives, qui sont aussi bien des moyens de lutte que des objectifs. Ces pratiques se sont construites collectivement en portant une attention particulière aux différentes situations et en valorisant l'autodétermination des personnes handicapées de façon à ce qu'elles puissent reprendre du pouvoir sur leur situation pour lutter contre les oppressions. Nous citons à titre d'exemple, le festival du film tenu en 2003 et 2004, les camps d'été tenu en 2003 et 2004, etc.

La construction d'une identité collective et d'une conscience collective s'est aussi produite par des actions menées par des personnes à l'extérieur des cercles militants des OPH. Il s'agit des sites Internet conçus comme des plateformes informatives (Proabled, Disability Hub, etc.) pour les personnes handicapées et toute autre personne militante pour leur cause. Les connaissances produites ont été accompagnées d'outils qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Ces tactiques de latence sont centrales dans le mouvement, dans la mesure où c'est au travers de cette production que le mouvement crée le sens de la lutte et génère des pratiques pour instaurer un changement.

3.1.2. Les stratégies élargies

Les stratégies élargies visent à faire partie des revendications larges des mouvements sociaux au Liban, et donc, à participer aux diverses actions des groupes autres que ceux des personnes handicapées. La solidarité a été au cœur des mobilisations des personnes handicapées. Tout au long des crises survenues au Liban, un effondrement du moral des personnes handicapées est attendu. Mais ce qui est frappant, c'est l'augmentation de la solidarité qui associe tous les acteurs et forme le ciment de la cohésion sociale. Lorsque les Libanais se sont rassemblés pour lutter contre des menaces existentielles, ils ont mis leurs différences entre parenthèses. Ils interagissent les uns avec les autres en utilisant la tragédie comme cadre de référence commun : l'indignation des personnes handicapées reflète parfaitement leur volonté de surmonter leurs difficultés. Leur attitude solidaire fait en sorte que le soutien public pour leur cause augmente.

Le conflit israélo-libanais de 2006 plonge le Liban dans une grave crise humanitaire et laisse une empreinte indélébile sur les réponses sociales apportées aux situations de handicap existantes. Selon le rapport « Disability in Lebanon : Vulnerability assessment of Disabled the July 2006 war of Lebanon » (2010), les personnes handicapées durant le conflit se sont exposées à plusieurs problèmes alimentaires, économiques et sanitaires. Leur handicap restreignait leur capacité à se déplacer et à échapper lors des affrontements. Dans ce contexte, le mouvement des personnes handicapées renoue avec sa mission humaniste et son action politique se dissimule derrière les actions sociales et culturelles. Les OPH et les organisations de la société civile (OSC) empruntent alors diverses voies pour œuvrer aux côtés de différentes couches sociales et sur différents plans – alimentaire, sanitaire, économique (Berghe & Kabbara, 2016). Après la guerre de 2006, la reconstruction des infrastructures et des bâtiments détruits a offert l'opportunité de faire les nouveaux bâtiments accessibles et inclusifs. Pourtant, l'État n'a pas profité de cette chance pour faire avancer les droits des personnes handicapées à la liberté de mouvement et à l'égalité d'accès (Combaz, 2018).

En 2011, les immigrés syriens intensifient les crises déjà amorcées au Liban. La croissance économique est freinée, les marchés du travail sont saturés et le déficit public est aggravé. Ainsi, le Liban se heurte à des obstacles politiques, sécuritaires et économiques. Ces obstacles sont souvent invoqués pour expliquer et justifier le manque de progrès dans l'amélioration des droits des personnes handicapées (Lakkis *et al.*, 2015). Encore une fois, les OSC et les OPH s'engagent pour soutenir les réfugiés surtout les personnes handicapées. Nous faisons appel aux organisations : l'Union libanaise des personnes handicapées physiques, le Forum des droits des personnes handicapées, la Croix rouge, le centre pour handicapés de Saïda, Caritas et l'Association libanaise pour la santé.

En 2015, sous l'impulsion du collectif « *Vous puez* », des centaines de Libanais descendent dans la rue pour dénoncer les échecs des politiques gouvernementales et notamment la gestion des déchets. Pour la première fois, le slogan « *Kellun Ya'ane kellun* » (tous signifient tous) se distingue, durant cette période. Il s'adresse à l'ensemble de la classe politique sans exception, y compris tous les leaders sectaires. Le mouvement des personnes handicapées devient actif pendant cette période et acquiert une large réactivité de la part du public libanais. Durant une manifestation organisée le 24 août 2015, la directrice d'une OPH explique que « *notre sit-in consiste faire face aux autorités qui essayent de réprimer les citoyens et les empêcher d'élever leur voix (...) ils ont affronté les civils qui sont sans défense par des coups de matraques, gaz lacrymogènes, canons à eau, tirs de sommation, arrestations causant des blessés parmi les manifestants* ».

La crise économique de 2016 s'est accompagnée, bien évidemment, d'une crise politique aggravée en 2019. La révolution d'Octobre 2019 a rassemblé plusieurs mouvements sociaux, tels que les mouvements des femmes, les organisations syndicales, les mouvements des étudiants, les militaires retraités et les mouvements des personnes handicapées, aussi bien que des individus de différentes classes sociales autour d'un registre de protestations : marches, barrages de rues et de routes, barricades de pneus en flammes, affrontements avec la police, attaques de banques, d'édifices publics et de propriétés de politiciens. Les manifestants se sont unis en opposition à toute la classe politique, accusée de corruption et de clientélisme. Comme signe de solidarité, hommes, femmes, enfants et personnes handicapées se sont retrouvés pour former une chaîne humaine du nord au sud du pays au onzième jour du soulèvement populaire pour afficher leur unité contre les dirigeants.

3.2. Le cadrage de l'action : une vision commune de l'action à mener

Outre ces stratégies utilisées, les significations partagées jouent un rôle central dans la mise en place de la contestation. Contamin (2010) affirme que « pour qu'il y ait mobilisation, il faut au préalable qu'une masse critique de gens aient socialement construit une représentation commune de la situation comme injuste et immorale » (Contamin, 2010, p. 57-58). Le mouvement des personnes handicapées a réussi à construire un cadre d'actions collectif permettant aux personnes handicapées et à leurs proches de percevoir l'injustice de la situation à laquelle elles sont confrontées et d'avancer ensemble, guidées par une vision commune du changement.

Selon Benford et Snow (2000), le cadrage de l'action collectif comporte trois types d'activités. En premier lieu, il s'agit de mettre en lumière un enjeu, c'est-à-dire d'identifier un problème ainsi que ses responsables. Cette activité permet d'établir un diagnostic de la situation. Le mouvement des personnes handicapées au Liban fait ainsi reposer son diagnostic sur la discrimination vécue et le mépris des dirigeants politiques pour leurs droits fondamentaux amplifient la

non-satisfaction qui se voit renforcée par un sentiment d'injustice par rapport aux autres citoyens. Les inégalités vécues en matière de droits et de services affaiblissent le rôle de l'État et la légitimité du gouvernement ; elles augmentent ainsi la probabilité de protestation. Plus que la lutte contre les autorités, ce qui s'observe est que l'État libanais n'est pas l'adversaire du mouvement mais plutôt le moyen au travers duquel ces besoins peuvent être satisfaites. Ce n'est pas non plus une lutte pour prendre en main le contrôle de l'État ; c'est plutôt une lutte pour la transformation de l'État afin de soutenir la satisfaction de ces demandes. Ce sont d'ailleurs les demandes de tout le peuple, non seulement des minorités.

En second lieu, le cadrage consiste à proposer des solutions au problème (pronostic) et à motiver les activistes à passer à l'action (cadrage motivationnel). Par ailleurs, au-delà d'identifier seulement la source du problème auquel les personnes handicapées sont confrontées, le cadrage de l'action du mouvement des personnes handicapées au Liban consiste aussi à proposer une solution, incarnée par les rapports et les documents émis par les OPH libanaises en coopération avec l'OIT, Unicef, ministère des Affaires sociales, Escwa et autres organisations internationales. Nous citons par exemple, le guide de l'accessibilité des personnes handicapées en 2012, la présentation commune des associations de personnes handicapées libanaises durant l'examen périodique du respect des obligations liées aux droits de l'homme durant l'année 2015, etc.

Le cadrage du mouvement est aussi doté d'une composante motivationnelle consistant à développer un vocabulaire de motivation et à fournir des arguments pour se lancer dans l'action. Ces arguments motivationnels sont fondés sur la notion d'équité. Pour motiver, les leaders du mouvement mettent en relief l'injustice, l'absence de loi garantissant leurs droits, l'exclusion, l'isolement, etc. En outre, les slogans des campagnes et des protestations sont utilisés pour mobiliser de nouveaux adhérents et développer l'action.

Tableau 1 : Slogans des campagnes lancés par les OPH libanaises et leurs dates

Slogan de la campagne	Date
ايدي بإيدك Idi Bi Idak	Entre 1989 et 1999
حقي Haqqi	2005
نفذوه نتساوى appliquez la loi et on sera à égalité	2005
ما بمشي ما بشوف ما بسمع ما بشبهك هيدي مش إعاقتي، الحواجز إعاقتي Je ne marche pas, je ne vois pas, je n'entends pas, je ne te ressemble pas, ce n'est pas mon handicap, les barrières sont mon handicap	2014
ما تتجاهلوني أنا إنسان موجود، منتج ومشارك Ne m'ignorez pas, je suis un être humain qui est présent, productif et participant	2014
حقوقنا مهدورة: مانعني أحرك! مانعني شوف! مانعني إسمع! مانعني عبر! الشعب مصدر السلطات. كلنا الوطن. لا للتهميش. لا لقمع الساحات. Nos droits sont négligés. M'empêche de bouger ! m'empêche de voir ! m'empêche d'écouter ! m'empêche de m'exprimer ! Le peuple est source du pouvoir. Nous sommes le pays. Non à la marginalisation	2015
زلزال اجتماعي يهدد ١٢ ألفاً من ذوي الاعاقة و١٠٣ مؤسسات تعنى بهم Un séisme social menace 12 000 personnes handicapées et 103 institutions concernées	2019

En poursuivant les deux premières tâches, il s'agit de contribuer à la formation d'un public favorable à la cause défendue. Le mouvement des personnes handicapées fait ainsi reposer sa lutte sur trois concepts : la reconnaissance, l'identité et l'égalité des droits. Quand bien même le droit à la diversité pourrait être considéré comme le noyau qui résume les débuts de la lutte du mouvement des personnes handicapées, le mouvement connaît une série de juxtapositions de ses luttes :

La lutte pour la reconnaissance : elle fait référence à la recherche de la reconnaissance sociale en tant qu'acteur présent et actif au sein de la société, dans un contexte qui cherche avec insistance à nier cette condition. Cette lutte s'est traduite en plusieurs revendications adressées à l'État libanais. La stratégie pour atteindre la reconnaissance a été de rendre visible la diversité basée sur le handicap. Cette visibilité est mise en œuvre à partir d'actions diverses afin de mettre en évidence leur différence mais aussi leur potentiel. Cette lutte pour la reconnaissance est ainsi principalement identitaire, cherchant donc à faire apparaître de nouveaux acteurs sociaux.

La lutte identitaire : la posture d'assimilation que le mouvement a eue, à savoir celle qui voulait montrer la normalité des personnes handicapées, finit par installer des personnes présentant des déficiences à la tête visible du mouvement – pour exemple, le Docteur Nawaf Kabbara et Sylvana Lakkis. Le féminin quant à lui, demeure aussi présent via l'élimination de la domination masculine dans le mouvement et de placer des femmes dans des rôles importants. L'effort permanent du mouvement est de devenir visible, en installant la différence comme instrument de lutte.

La lutte pour l'égalité des droits : elle constitue un axe principal du mouvement des personnes handicapées et probablement une des luttes les plus discutées au sein de ce dernier. Elle vise le droit à vivre à la convenance de chacun et à effacer les barrières existantes entre la population « valide » ne présentant aucune déficience et les personnes handicapées, en donnant aux seconds les mêmes droits dont jouissent les premiers. Cette lutte est intimement liée à celle pour la reconnaissance, car l'égalité de droits dépend d'une reconnaissance minimum de l'existence sociale de la population handicapée.

Conclusion

Pendant plusieurs années, la situation libanaise a entraîné un cycle de débats assez intenses. Le pays s'est trouvé plongé dans une spirale de crises économiques, politiques et sociales qui ont suscité des effets sur toute la population, notamment sur les plus démunis, soit les personnes handicapées. Les grandes crises qui se sont succédé, depuis la guerre en 1975, ont posé toutes des exigences pressantes dans la vie politique, économique et sociale. Les crises se sont caractérisées par une grande instabilité du régime politique sur un fond d'affaiblissement accentué de l'État libanais et par une marquante aggravation des conditions d'existence de nombreuses tranches de la société.

Pour un pays qui a essayé de renaître de cette guerre, qui d'une part, a détruit l'infrastructure physique et sociale préexistante, et d'autre part, a apporté la diversité religieuse et sectaire sur la scène libanaise, il était judicieux de la part des autorités publiques d'essayer de (re)-construire l'État et prendre en charge les personnes en situation défavorisée. Mais, la perception grandissante du décalage existant entre la demande sociale et les capacités pour l'État à y répondre abouti à la crise de l'État-Providence libanais.

Le mouvement des personnes handicapées réussit, malgré les crises survenues au Liban, à affirmer une identité collective aux militants et l'imposer dans la société. Grâce à cette identité, les activistes handicapés ont pu faire partie d'une collectivité partageant des expériences communes, se mobiliser ensemble vers un changement visant le renversement d'une situation jugée négative et surmonter les effets des crises successives. Ce groupe protestataire connaît une croissance considérable aussi bien en ce qui concerne la présence dans la

conscience sociale et les médias que sur le plan de la massivité et la diversité des associations existant sur le territoire libanais. Les personnes handicapées ont pu faire cause commune grâce à plusieurs facteurs permettant d'expliquer la formation et la continuité du mouvement revendicatif des personnes handicapées au Liban :

- Un réseau d'organisations de personnes handicapées a élaboré des stratégies de contestations et a consolidé une identité et une conscience collective. Le mouvement des personnes handicapées et la présence en amont de ce réseau d'organisations dense et structuré a fourni un vivier très riche de militants handicapés conscients de leurs droits. Après des années de luttes, et ayant acquis la reconnaissance du gouvernement par le biais du ministère des Affaires sociales et du Conseil national pour les handicapés, les OPH se sont trouvées dès lors en position d'exercer une réelle influence sur la gouvernance des politiques sociales.
- La présence d'élites qui ont sympathisé avec la cause du mouvement.
- L'existence de leaders qui mènent la mobilisation en montant une identité collective aux activistes et en incitant les personnes handicapées et leurs proches aux actions communes menées. Ils structurent le mouvement en mettant en place une stratégie de convocation qui a consisté à déployer un cadrage unificateur de la situation.
- Le processus de cadrage du mouvement des personnes handicapées qui s'est aussi appuyé sur la construction d'une identité collective basée sur l'intérêt commun, la conscience collective et la solidarité entre les membres du groupe et avec d'autres acteurs sur le terrain.
- Un vaste répertoire d'action collective mobilisé par les OPH entraînant plusieurs stratégies de contestations restreintes et élargies : action directe, réunions, marches, lobby.
- Des alliances et des réseaux formels entre les principales OPH assurent la survie du mouvement à long terme.

Le mouvement des personnes handicapées dans ses avatars successifs structure une opposition. Il oriente les actions collectives vers la défense des droits, l'obtention de services, les activités de visibilité et l'abolition de la discrimination, tant sur le plan légal que social. Mais, est-il capable de continuer à apporter les revendications pour une inclusion totale dans la société libanaise qui est exposée à des crises continues ? Est-il capable d'accoucher de nouvelles tactiques contestataires, de faire entendre sa voix au sein du parlement afin de changer le statu quo de l'intérieur ?

Notes

¹ Nous utilisons l'expression « État-Providence » ou دولة الرعاية (utilisé par Neemat Kanaan (2007) dans son livre انطلاقة وتطوره وافاته المستقبلية page 43) à connotation positive. Selon Merrien (2007), « L'État-Providence est un concept qui décrit l'étendue de l'intervention de l'Etat afin de réguler les secteurs économiques et sociaux. La mise en application se manifeste à travers les différentes mesures visant la redistribution des richesses et la prise en charge des risques sociaux liés à la vieillesse, le chômage, la maladie, l'indigence entre autres aspects de la vie sociale. Ce concept est basé sur la solidarité et la justice sociale ». Albert Dagher dans son livre « L'État et l'économie au Liban : action gouvernementale et finances publiques de l'indépendance à 1975 » (1995) explique que sous le mandat de Fouad Chéhab « L'extension des dépenses économiques et sociales de l'État et la multiplication des administrations du développement porte les dépenses publiques, en 1964, à l'équivalent d'un tiers du revenu national, soit la même proportion que la Syrie à cette époque » (p. 21). Ces orientations de l'économie libanaise au tournant des années 1960 ont posé les jalons d'institutions sociales modernes, aboutissant à un État providence.

² العمل الاجتماعي في لبنان، انطلاقة وتطوره وافاته المستقبلية. (2007). كنعان، نعمت

³ République libanaise – Ministère du Plan. Le service social populaire au Liban. Beyrouth, 1965. Thèse de Houssam Yehya. La protection sanitaire et sociale au Liban (1860-1963). Droit. Université Nice Sophia Antipolis, 2015.

⁴ Une des principales fonctions du ministère est de collaborer avec les institutions privées, au niveau financier. Parmi ces institutions qui ont dispensées des services médicaux, éducatifs, sociaux et de réadaptation professionnelle, l'Institut Mgr. Cortbawi, l'école libanaise pour les aveugles et les sourds, centre de Doha, Al-Amal, Al-Kafaat.

⁵ Fouad Chéhab (1958-1964), arrivé au pouvoir, avait des convictions plutôt socialistes, à partir desquelles il lance un projet de reconstruction de l'État dont le social a été l'un des piliers. Houssam Yehya, dans sa thèse de doctorat intitulée « La protection sanitaire et sociale au Liban (1860-1963) », énumère les bases d'un État-Providence dans la société libanaise que ce soit dans le domaine social, dans le monde du travail ou dans le domaine sanitaire. Il explique que « l'effort consenti par et pour l'État économique et social sous le mandat du président Chéhab est significatif » (p. 426). Sous son mandat, sont créés un ministère du Plan et un Office du développement social voué à prendre en charge les populations les plus démunies, un système de protection sociale est mis en place, fragmenté en plusieurs caisses, dont la plus importante est la CNSS, créée en 1963 pour la retraite et l'assurance maladie des salariés du privé. C'est également la période où est créée la première université publique nationale, développé le réseau de transport public, sont multipliés les hôpitaux publics, etc.

⁶ Toutes les informations qui figurent dans cette partie ont été recueillies lors d'entretiens semi-directifs.

⁷ OPH : Organisations de personnes handicapées, dont le statut a été clarifié plus tard, par la loi 220/2000.

⁸ Parmi ces actions la campagne de don de sang et les marches contre la guerre en 1985.

⁹ La loi 243/93 a défini la personne handicapée comme « toute personne qui trouve une difficulté à entreprendre une activité dite essentielle dans la vie quotidienne, à cause d'une déficience ou d'une perte de ses capacités physiques ou mentales. Il s'agit des personnes atteintes d'un handicap visuel, d'un handicap auditif et de la parole, d'un handicap moteur ou d'un handicap

mental ». Selon cette nouvelle loi, le Conseil national des personnes handicapées se charge d'accommoder une politique générale pour les personnes handicapées en coordination avec les appareils spécialisés dans le secteur public, les institutions privées et les organisations non gouvernementales. Il contribue à construire les programmes et les plans nécessaires pour mettre cette politique en action.

- ¹⁰ Un travail de fond a été exécuté dès 1994 par le programme Accès et Droit au sein du ministère des Affaires sociales, initié par le comité constitutif, et géré par Neemat Kanaan (Directeur général du ministère des affaires sociales à l'époque), Aref Daou (chef du service des personnes handicapées), et pierre Issa (Directeur général d'Arcenciel). Tous les 3 membres du comité, et Hyam Fakhoury, (secrétaire de ce comité de 1994 à 2001) ont travaillé pour faire passer la loi 220 et sortir du système de charité communautaire pour un système de solidarité institutionnalisé.
- ¹¹ Nous citons parmi les plus directement impliqués les ministres des Affaires sociales consécutifs suivants : Elias Hobeika (1992-1994), Estephan Doueïhi (1994-1996), Ayoub Hmayed (1996-1998), Michel Moussa (1998-2000), Assaad Diab (2000-2004) mais aussi Neemat Kanaan (Directeur général, 1993-2005), Boutros Harb (député), les bureaux d'avocats de Moughayzel et de Moukheiber (1994-2000) et bien d'autres.
- ¹² Rapporteur de la commission parlementaire des droits de l'Homme, président de l'Association pour la défense des droits et des libertés, élu comme député en 2002 puis en 2005 et 2009.
- ¹³ Les raisons sont multiples : manque de décrets d'application, les crises politiques, administratives, économiques.
- ¹⁴ Le conseil national des personnes handicapées est formé de 13 NGO qui défendent les droits des personnes handicapées.
- ¹⁵ Le 11 septembre 2015, sous l'impulsion du collectif « *Vous puez* », des centaines de Libanais descendent dans la rue pour dénoncer les échecs des politiques gouvernementales et notamment la gestion des déchets. Ils se retrouvent devant la décharge saturée de Bourj Hammoud dont ils refusent l'extension. Un peu plus loin, à Basta al Tahta, Toufik Khawam, un homme de 87 ans, paralysé, essaie de rejoindre les manifestants. Il a l'intention de s'immoler par le feu pour crier son désarroi mais personne ne veut le déposer à l'endroit de la manifestation. Il met fin à sa vie, seul dans la rue, en ingurgitant de l'essence. L'acte de Khawam est peu médiatisé et ne suscite pas d'importantes réactions au sein de la société libanaise. Seule l'Union Libanaise des Personnes Handicapées physiques (ULPHP) organise un sit-in une semaine après son suicide afin de dénoncer le mépris des autorités pour les droits et revendications des personnes handicapées.
- ¹⁶ En 2004, le Liban fait partie du « drafting work groupe » de cette convention restreinte à 13 pays représentant toutes les nations.
- ¹⁷ Plusieurs protestations se sont déroulées par plusieurs institutions dans différentes régions Libanaises. Nous citons la fondation Axovel, la Fondation Al-Hadi pour les déficiences auditives et visuelles, et troubles du langage et de la communication, Al Inayah Al Ilahiya, Association AL-Safina, Association Ayam Al Raja', l'association step together qui s'occupe des personnes handicapées mentales et autistes.
- ¹⁸ Nous citons : Caritas, la Croix rouge, le Centre pour handicapés de Saida, le forum des handicapés, l'ULPHP.
- ¹⁹ Nous citons parmi les organisations impliquées : l'Union libanaise des personnes handicapées physiques, le Forum des droits des personnes handicapées, la Croix rouge, le Centre pour handicapés de Saida, Caritas et l'Association libanaise pour la santé.

BIBLIOGRAPHIE

- Benford, R., Snow, D. (2000). Framing processes and social movements: An overview and assessment, *Annual review of sociology*, (26), p. 11-39.
- Berghs, M., Kabbara, N. (2016). « Chapter 17: disabled people in conflicts and wars », *Disability in the global south: the critical handbook*. Grech, S. & Soldatic, K. (EDS). London: Springer.
- Bertrand, L. (2013). Politiques sociales du handicap et politiques d'insertion : continuités, innovations, convergences, *Revue des politiques sociales et familiales*, p. 43-53.
- Cagnolo, M.-C. (2009). « Le handicap dans la société : problématiques historiques et contemporaines », *Humanisme et entreprise*, 5(295), p. 57-71.
- Cefai, D. (2020). « Comportement collectif », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, p. 123-129.
- Chapuis, J. (2011). « L'affirmation d'une société civile libanaise par les guerres : le cas de deux ONG », *Les champs de Mars*, 1(21), p. 135-158.
- Chidiac, E. (2020). « Le rôle des universités dans le développement de l'entrepreneuriat : cas de l'université Saint-Joseph de Beyrouth ». Actes de la deuxième conférence internationale sur la Francophonie économique : L'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes en Afrique Francophone. Université Mohammed V de Rabat.
- Contamin, J.-G. (2010). « Cadrages et luttes de sens », dans Éric Agrikoliansky et al., *Penser les mouvements sociaux*, *La découverte, Recherches*, p. 55-75.
- Dagher, A. (1995). « L'état et l'économie au Liban : action gouvernementale et finances publiques de l'indépendance à 1975 ». Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, Beyrouth, 222 pages.
- Dauphin, S. (2010). Le champ des politiques sociales, dans *Informations sociales*, 1(157), p. 6-7
- Della Porta, D. Diani, M. (2006). « Social movements. An introduction », Wiley-Blackwell.
- Fillieule, O., Favre, P. (2020). « Manifestation », *Dictionnaire des mouvements sociaux*, p. 363-371.
- Gardou, C. (2011). « Dans une perspective inclusive, penser autrement le handicap », *VST – vie sociale et traitements*, (111), p. 18-25.
- Giugni, M. (2002). « Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire », *Politiques et sociétés*, 21(3), p. 69-90.
- Guyon, K. (2017). L'hybridation de l'économie et du social : l'exemple d'Arcenciel au Liban, *Alternatives humanitaires*, numéro 6 ONG et secteur marchand : menace ou opportunité ?
- Kabbara, N. (2005). On disabilities, Al-Raida, *Arab women and disability*, XXII (108).

- Kabbara, N. (2012). Non-violent resistance and reform in Lebanon. The experience of the Lebanese disability movement, *Accord an international review of peace initiatives*, p. 32-34.
- Mathieu, L. (2004). « Comment lutter ? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Textuel, La discorde, Daniel Bensaid, 193 pages.
- Melucci, A. (1985). The symbolic challenge of contemporary movements, *Social Research*, 52 (4), p. 789-816
- Merrien, F.-X. (2007). « Introduction », Dans *L'État-providence*, p. 3-10
- Tarrow, S. (1998). *Power in movement*, Cambridge, London.
- Voegtli, M. (2020). « Identité collective », dans Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Références, p. 308-313.
- طرابلسي، عمر. الشب، قاسم. إبراهيم، مي. شويري، شانتال. شمالي، نتالي. (٢٠٠٢). النشرة الدورية لمركز الجمعيات الاهلية في لبنان، مجال، العدد ١٢.
- كنعان، نعمت. (٢٠٠٧). العمل الاجتماعي في لبنان، انطلاقه وتطوره وافاته المستقبلية.

Rapports et études

- ALEF Act Human Rights, The situations of Human rights in Lebanon: annual report, 2015.
- Abou Assi, Khaldoun. Lebanese civil society: a long history of achievements facing decisive challenges ahead of an uncertain future, *Civicus civil society*, Index report for the republic of Lebanon, Country report, 2006.
- Afkar, Les organisations non-gouvernementales au Liban : réalités et perspectives, 2005-2006.
- Combaz, E. (2018). Situation of persons with disabilities in Lebanon. K4D knowledge, evidence and learning for development, Helpdesk report.
- Lakkis, S., Thomas, E. Disability and Livelihoods in Lebanon, Beyrouth, 2003.
- Lakkis, S. Nash, G. El-Sibai, N. (2015). Article 19, Lebanon: disability and Access to information, Country report.
- Melki, R. La protection sociale au Liban : entre reflexe d'assistance et logique d'assurance, UNDP session 8, p. 187-210.
- UNDP, Lebanese Assitance Elections Project, Political rights of people with disabilities in Lebanon, 2016.
- UNESCO, Social inclusion of Young Persons with disabilities (PWD) in Lebanon: where do we stand and what should be done to promote their rights? Beyrouth, 2013.
- UNFPA and Ministry of social Affairs: Population and Development Project, Vulnerability Assessment of the Disabled, The July 2006 War on Lebanon, 72 pages, 2010.
- UNICEF, Republic of Lebanon Ministry of Social Affairs, Social protection in Lebanon: A Review of social assistance, Beyrouth, 2019.

Rapports et études en langue arabe

- اتحاد المقعدين اللبنانيين، الجمعية الدياكونية. حين تصاب الدولة بمرض قانوني مزمن: الحراك حول القانون ٢٢٠ من التشخيص الى غرفة العناية الفائقة
- اللجنة النيابية لحقوق الانسان، مشروع برنامج الامم المتحدة الانمائي، الخطة الوطنية لحقوق الانسان وحقوق المعوقين، ٢٠٠٨.
- المشروع العربي لصحة الاسرة، المسح اللبناني لصحة الاسرة، ٢٠٠٤.
- الهيئة المستقلة لحقوق الانسان، الميثاق العربي لحقوق الانسان، ٢٠٠٤.

Thèses et mémoires

- Efrem, Micheline. Vers une institutionnalisation du droit de l'aide et de l'action sociale au Liban a la lumière de l'expérience française. Droit. Université Paris II panthéon Assas et l'université Saint-Esprit de Kaslik, 2018.
- Hartley, Julie. Politics of disability: The body, sectarianism and social inclusion in modern Lebanon. Philosophy in social anthropology, University of Edinburgh, 2009.
- Lotfy, Mohammed Ali. Different Bodies, different lives: the experience of persons with disabilities in Lebanon. Philosophy. American University, 2019.
- Yehya, Houssam. La protection sanitaire et sociale au Liban (1860-1963). Droit. Université Nice Sophia Antipolis, 2015.



BIOGRAPHIE

Soha Elias RACHED, titulaire d'une Licence en Gestion et Management (USJ – 2011) et d'un Master Recherche en Leadership et Gestion des Ressources Humaines (USJ – 2014). Docteur en Sciences Humaines – Option Sociologie, à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Son sujet de thèse porte sur la lutte revendicative des personnes handicapées au Liban (1975-2020).



BIOGRAPHY

Soha Elias RACHED holds a bachelor's degree in Management (USJ – 2011) and a Master's degree in Leadership and Human Management (USJ – 2014). PHD student in Human Sciences- Sociology, at Saint Joseph University of Beirut. Her thesis topic is about the struggle of people with disabilities for their rights in Lebanon (1975-2020).